

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la communication

**Arrêté du 14 JAN. 2015**

**portant nomination de l'examineur spécialisé du concours externe de technicien(ne) d'art, du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2014 portant nomination des membres du jury du concours externe de technicien(ne) d'art du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014,

**Arrête :**

**Article 1er**

Madame Hélène RALLO, professeur de dessin, est nommée en qualité d'examineur spécialisé pour le concours externe de technicien(ne) d'art, spécialité artiste licier, du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

**Article 2**

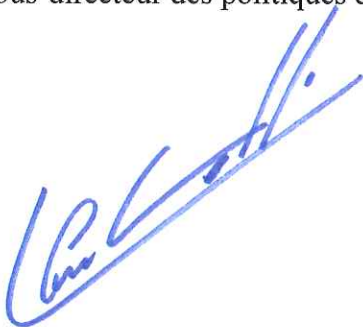
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 14 JAN. 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Castell', written in a cursive style.

C. CASTELL